

# Projet Educatif de Territoire

2018 – 2019

2019 – 2020

2020 – 2021



# 1.Diagnostic

## 1.a. Présentation de la ville



A deux pas des rives du Blavet, du Scorff et de la mer, une commune où il fait bon vivre.

La ville de Caudan fait partie des 25 communes de la communauté d'agglomération de Lorient : Lorient Agglomération, regroupant 206 836 habitants. Située à 12 km de Lorient cette commune verdoyante est délimitée par les communes de Lanester, Hennebont, Inzinzac-Lochrist, Cléguer.

D'une superficie de 4 263 hectares, elle possède des frontières naturelles formées par le Blavet à l'Est et le Scorff à l'Ouest.

## 1.b. Population

Nombres d'habitants depuis 2014 :

6 886 habitants au 1er janvier 2018

6 879 habitants au 1er janvier 2017

6 938 habitants au 1er janvier 2016

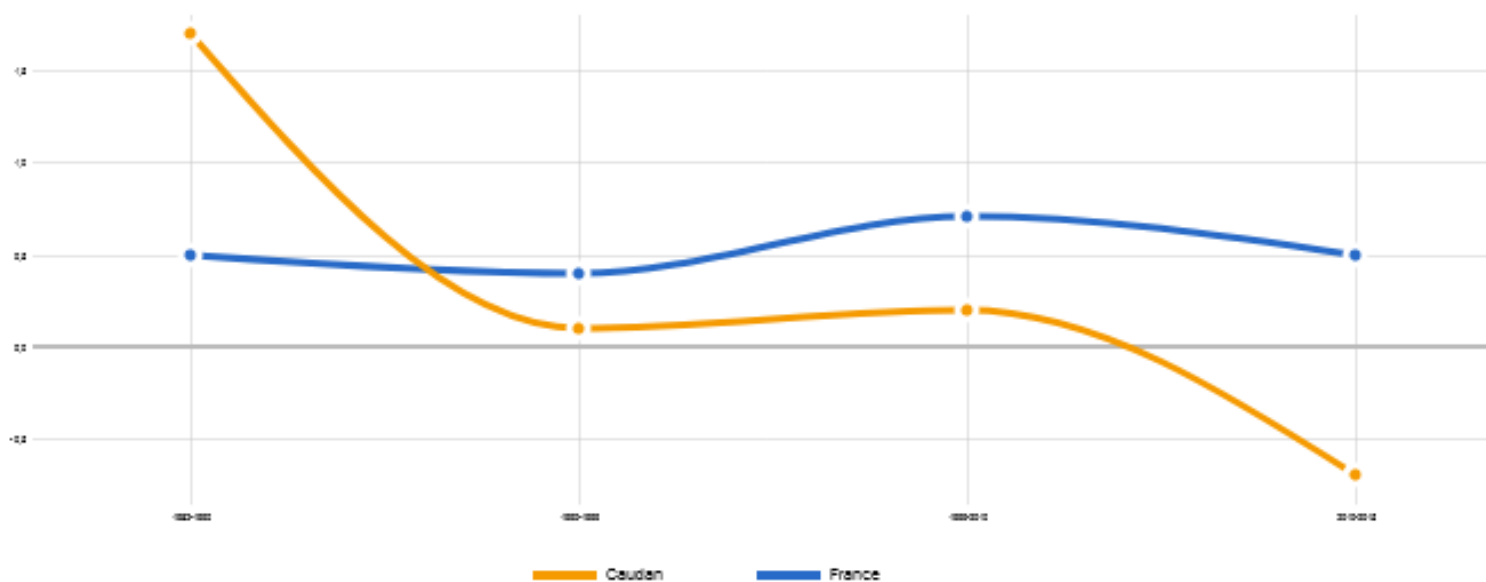
6 997 habitants au 1er janvier 2015

7 056 habitants au 1er janvier 2014

L'évolution annuelle moyenne de la population de 2010 à 2015 est de -0.7 pour Caudan, contre +0.5 au niveau national.

### Évolution annuelle moyenne de la population

Comparaison



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale

La population caudanaise était en légère diminution de 2014 à 2017. Depuis 2018, la population est en légère augmentation dû à la construction d'un nouveau quartier, Lenn Sec'h. Une centaine de lots ont été construits entre 2013 et 2017. Une nouvelle phase est en cours et devrait être commercialisée courant 2019. Nous devrions donc voir la population augmenter légèrement au cours des prochaines années.

### La fréquentation des enfants dans les établissements scolaires :

Etablissements	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Maternelle DEBUSSY (public)	133	123	114	119	123	98	93	107	99	93	95	92	108
Primaire JULES VERNE (public)	182	181	184	194	181	173	175	159	157	169	177	171	171
Maternelle SAINT JOSEPH (privé)	160	159	160	152	140	142	136	123	132	140	148	153	169
Primaire SAINT JOSEPH (privé)	237	215	203	213	227	240	251	241	221	221	209	215	231
Collège SAINT JOSEPH (privé)	213	233	254	235	243	251	230	268	263	261	266	292	287
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>925</b>	<b>911</b>	<b>915</b>	<b>913</b>	<b>914</b>	<b>904</b>	<b>885</b>	<b>898</b>	<b>872</b>	<b>879</b>	<b>895</b>	<b>923</b>	<b>966</b>

Contrairement à la population générale qui baisse légèrement depuis 2014, nous constatons que, cependant, la fréquentation des enfants dans les établissements scolaires est en constante augmentation depuis 2014.

## 1.c. Les équipements et infrastructures liés à l'enfance et à la jeunesse

La ville de Caudan dispose d'une multitude d'infrastructures et d'équipements liés à l'enfance et à la jeunesse dans plusieurs secteurs comme l'éducation, le sport, le loisir...

### 5 écoles

Une école maternelle publique, une école primaire publique, une école maternelle privée, une école primaire privée (sur 2 sites différents) et un collège privé. Le collège public se situe sur la commune de Lanester.

Les écoles maternelles et primaires disposent toutes d'une garderie gérée par la commune. L'accueil des enfants commence à 7h30 pour le matin et termine à 19h pour l'accueil du soir.

### Le service enfance jeunesse

*Le service enfance jeunesse regroupe 3 principales activités et est géré par un responsable de service qui coordonne les 3 pôles :*

*2 ALSH déclarés à la DDCS et une école municipale des sports.*

- ✓ **L'ALSH du Grand-Chêne** accueille environ 90 enfants de 3 à 11 ans le mercredi en période scolaire et peut accueillir jusqu'à 150 enfants en période de vacances scolaires, selon les périodes.

Les familles peuvent inscrire leurs enfants par internet à la ½ journée, avec ou sans repas (restauration sur place), ou à la journée complète (uniquement à la journée l'été).

Il est dirigé par un directeur et accueille les enfants de 7h30 à 19h. Les animateurs diplômés proposent des activités tout au long de l'année. Des camps sont également organisés durant l'été.

Une navette est mise en place le mercredi pour emmener et récupérer les enfants aux activités extérieures proposées par les associations caudanaises et par l'école municipale des sports.

Les tarifs de l'ALSH sont fixés en fonction du quotient familial des familles, y compris pour les extérieurs de la commune à partir de février 2019.

- ✓ L'ALSH « **Espace Jeunes** » des 11-17 ans. Il est dirigé par un directeur et accueille les jeunes :

En période scolaire : le mercredi de 12h25 à 18h30

le vendredi de 15h30 à 19h

En vacances scolaires : tous les jours de la semaine de 9h à 18h.

Des activités sont proposées « à la carte » selon le choix des jeunes. Des camps sont également organisés l'été sur la région. Un séjour ski est également proposé une fois tous les trois ans environ et selon le bon vouloir de la municipalité.

Les tarifs des activités sont fixés en fonction du quotient familial des familles, y compris pour les extérieurs de la commune à partir de février 2019. Les familles inscrivent leurs enfants par internet via le portail famille.

En dehors de ces temps d'activités encadrées, nous proposons également des « accès libres ». Ils sont gratuits, encadrés par un animateur mais il n'y a pas d'activité précise de proposée.

L'espace jeunes ne propose pas de restauration collective sur le temps méridien. Cependant, les jeunes peuvent envoyer leur pique-nique sur le temps des vacances et chaque mercredi en période scolaire.

- ✓ **L'Ecole Municipale des Sports** a été créé en 2017 par le service enfance jeunesse. L'objectif étant de proposer aux enfants scolarisés du CP à la 3<sup>e</sup>, des activités sportives et/ou artistiques, qui n'existent pas sur la commune. Le but n'étant pas de faire de l'ombre aux associations locales mais bien de proposer et d'élargir le choix d'activités sur la commune.

Le tarif est accessible aux familles puisqu'il a été fixé à 30€ par semestre, par activité. Les inscriptions se font également par internet, au même titre que les 2 ALSH.

Les activités proposées à la rentrée 2018-2019 :

- Escrime (6 – 10 ans et 11 – 15 ans)
- Gymnastique (6 – 10 ans et 11 – 15 ans)
- Cirque (6 – 10 ans)
- Roller (6 – 10 ans et 11 – 15 ans)
- Tir à l'arc (11 – 15 ans)
- Badminton (11 – 15 ans)

Toutes les activités sont préparées et encadrées par un éducateur sportif territorial.

## Le service périscolaire

*Le service périscolaire regroupe une trentaine d'agents. Un responsable coordonne ce service épaulé d'un responsable adjoint. Il propose aux familles un service de restauration, géré par le service du restaurant scolaire, avec un accompagnement des enfants, géré par le service périscolaire. Ce service propose également des temps de garderie avant et après l'école, qu'elle soit publique ou privée.*

- ✓ **Un restaurant scolaire** qui accueille environ 700 enfants de la maternelle au collège en période scolaire. Les repas sont préparés sur place, en régie, avec un approvisionnement privilégié vers des produits locaux. Un projet est en cours d'élaboration concernant l'agrandissement de ce restaurant scolaire.

Les enfants sont gérés par du personnel communal, issu du service enfance-jeunesse pour certains, de l'école au restaurant scolaire.

Différentes valeurs sont défendues sur ce temps méridien, comme par exemple :

- Distribuer à l'enfant un repas de qualité et en quantité adaptée à ses besoins.
  - Garantir à l'enfant sa sécurité physique, affective et morale.
  - Favoriser la vie en collectivité.
  - Encourager les enfants aux notions d'hygiène.
  - Apprendre le respect, le partage et l'écoute.
- ✓ **Des garderies municipales** qui accueillent environ 200 enfants par jour de toutes les écoles maternelles et primaires de la commune, publiques comme privées. Chaque établissement dispose d'un lieu d'accueil propre à chaque école. Ce sont les agents communaux qui gèrent ces accueils.



### *Horaires des garderies :*

- Maternelle Debussy (publique) : 7h30-9h / 16h15-19h
- Maternelle St Joseph (privée) : 7h30-9h / 16h30-19h
- Primaire Jules Verne (publique) : 7h30-8h45 / 16h-19h
- Primaire St Joseph (privée) : 7h30-9h / 16h30-19h
- Primaire Ste Anne (privée) : 7h30-9h / 16h30-19h

L'accueil du matin propose un temps de réveil en douceur avec des activités libres selon le rythme de chaque enfant.

Pendant l'accueil du soir, chaque enfant peut prendre un goûter qui est fourni par sa famille. Ensuite, les enfants sont libres de choisir une activité proposée comme des petits jeux sportifs. Ils peuvent également choisir une activité plus calme comme lire un livre ou faire leurs devoirs, en fonction de l'âge.

### **Une maison de la petite enfance avec :**

#### ✓ **Un multi accueil**

La structure accueille 25 enfants de 2 mois et demi à 4 ans.

#### ✓ **LE LAEP** « L'îlot trésor » (Lieu d'Accueil Enfants-Parents)

Un lieu de rencontres, d'écoute et d'échanges. Un lieu de découverte, de plaisirs et de jeux.

#### ✓ **LE RIPAM** : Relais Intercommunal Parents Assistantes Maternelles.

C'est un lieu d'accueil, d'échanges, d'informations, de rencontres entre parents, enfants et assistantes maternelles.

### **Une Médiathèque**

La médiathèque de Caudan propose :

- Des documents pour tous (livres, revues, CD, DVD, CD-roms...)
- Des moyens techniques (consultation internet, photocopieur, ordinateurs pour bureautique...)
- Des animations (expositions, spectacles, ateliers...)

La consultation sur place est libre et gratuite. L'abonnement n'intervient qu'en cas d'emprunt.

### Une piscine

Elle reçoit 8 000 baigneurs par an, dont 45 % de Caudanais. La piscine est familiale, on peut nager tranquillement dans le calme. Les scolaires de Caudan, mais aussi de nombreuses communes environnantes utilisent les lignes d'eau en journée. La soirée est réservée aux associations et à la baignade publique. La piscine propose aussi des cours de natation.

### Des structures sportives :

- ✓ **Un gymnase**
- ✓ **Un city stade**
- ✓ **Un pumptrack (espace de glisse universelle)**
- ✓ **Un skate park**
- ✓ **Un parcours santé**

## 2. Les ALSH et leurs intentions éducatives

*Il serait illusoire, voire utopique, de vouloir instaurer un système éducatif essentiellement basé sur « la prise de conscience personnelle » des enfants et des jeunes dans le temps aussi court que celui d'un temps de loisir sans hébergement.*

*Ils ont besoin d'un temps d'adaptation assez important et n'ont pas toujours les facilités pour transiter du rythme scolaire, principalement pris en charge par la structure éducative, au rythme d'accueil de loisirs, où on voudrait que chacun se prenne en charge !*

*Néanmoins, élaborer, construire un projet en accueil de loisirs pour des enfants ou des adolescents met en évidence trois pôles :*

- *Des intentions éducatives.*
- *Des objectifs à atteindre.*
- *Des moyens nécessaires à leur réalisation.*

### 2.a. Les intentions éducatives

- ✓ Aider les enfants et les jeunes à passer de bonnes vacances dans un climat de **sécurité physique et affective**.
- ✓ Aider à la **découverte** d'autres activités, d'autres modes de vie, d'autres personnes dans le respect réciproque des convictions et milieu d'origine.
- ✓ Prendre conscience pour l'individu des impératifs de la vie collective en privilégiant l'apprentissage du respect mutuel des personnes.
- ✓ Favoriser la mixité et le vivre ensemble dans l'épanouissement harmonieux des enfants et des jeunes en suscitant les conditions d'éveil de toutes leurs potentialités.

- ✓ Développer le « Capital Santé » des participants dans un souci d'équilibre par la mise en place d'activités physiques respectueuses du rythme de chacun.
- ✓ Favoriser la socialisation des enfants et des jeunes pour une plus grande sociabilité.
  - Par socialisation : L'adaptation de l'enfant et du jeune à la vie de groupe.
  - Par sociabilité : L'aptitude de l'enfant et du jeune à vivre en société.

## 2.b. Les objectifs et les moyens mis en place

### Respecter le rythme de vie

Il faut prendre en compte :

- ✓ Le respect des rythmes individuels.
- ✓ Le besoin d'aide des enfants et des jeunes dans la gestion de leurs temps de loisir, voire de repos.
- ✓ L'individualisation des rythmes de vie qui favorise la dimension « vacances », augmente le désir de participer à la vie collective et contribue à la sécurité des enfants et des jeunes lors des activités.

### Mettre l'accent sur toute la vie quotidienne d'un ALSH principalement sur les temps de camps trop souvent mise à l'écart

La vie quotidienne prend une grande importance dans l'organisation d'une journée, et de ce fait notre rôle est aussi de :

- ✓ Veiller à l'hygiène corporelle de tous et en cas de doute, d'en parler en réunion d'équipe.
- ✓ Savoir qu'il est agréable pour tous de vivre dans un espace (ALSH comme tente de camping) en bon ordre (rangement après les activités).
- ✓ Connaitre le rôle et la fonction de l'animateur.

### Favoriser l'autonomie et la prise en charge de chacun

- ✓ En expliquant (et non justifiant) clairement les règles et leur intérêt pour la réussite du séjour.
- ✓ En étant attentif à leurs besoins.
- ✓ Communiquer, être compris et trouver sa place au sein du groupe.
- ✓ D'être écouté et reconnu comme une personne pour favoriser l'estime de soi.
- ✓ Ressentir justice et justesse dans nos propos d'adulte.
- ✓ S'affirmer et se valoriser à travers différentes activités.
- ✓ Se découvrir.
- ✓ Se dépenser physiquement.
- ✓ Autonomie (liberté) par rapport aux adultes.

- ✓ Vivre des situations de réussite et les encourager.
- ✓ Etre informé de façon fiable en matière d'organisation et d'activités pour pouvoir anticiper (je sais ce qui va se passer, où, quand, comment)

### **L'implication des enfants et des jeunes**

Puisque les vacances sont un des temps forts du développement des enfants et des jeunes, leur implication dans le bon déroulement du séjour est une donnée essentielle :

- ✓ La possibilité de donner son avis. Les jeunes doivent pouvoir disposer de lieux et de moments annoncés pour faire des propositions, s'exprimer, être entendu par les adultes.
- ✓ La possibilité de choisir et de prendre des initiatives
- ✓ La possibilité d'être appuyé par l'équipe d'adultes dans la réalisation de projets collectifs ou individuels lors des camps ou d'activités spécifiques.
- ✓ Donner aux enfants et aux jeunes les moyens et l'envie de se sentir co-responsables de la réussite de leurs vacances est l'une des composantes de la démarche pédagogique.

## Une équipe d'adultes engagés dans le projet

- ✓ Chaque membre de l'équipe doit adhérer et participer aux différents projets pour assurer une cohérence du message. Les réunions préparatoires vont dans ce sens pour faciliter un travail en équipe qui prend en compte :
  - La reconnaissance de l'utilité du rôle de chaque membre de l'équipe.
  - L'exploitation maximum de l'expérience de chaque animateur et ses compétences pour permettre un enrichissement du travail d'équipe.
  - La possibilité de s'exprimer au sein de l'équipe pour traiter et analyser toutes les questions relatives à la vie de la collectivité ou de son environnement.
  - L'évaluation du groupe, de la vie d'équipe, du fonctionnement des structures et du travail de chacun.
  - Individuellement, chaque membre de l'équipe doit agir avec une « distance pédagogique » vis-à-vis des enfants et des jeunes.
  - Collectivement, les adultes doivent se mettre d'accord sur les règles à faire respecter par les enfants et les jeunes et comment les faire respecter... en évitant la tentation d'une trop grande permissivité et du recours à une rigueur excessive.
- ✓ Permettre à chacun de trouver sa place dans le groupe :
  - D'être vigilant sur les difficultés d'intégration de certains enfants ou jeunes (repérer, aller vers eux).

- De connaître rapidement chaque membre d'un groupe pour mesurer ses capacités d'autonomie et d'organisation.
- D'assurer un accompagnement à la fois individuel et collectif vers une autonomie adaptée aux capacités.
- Développer des activités créatives permettant l'expression de ce potentiel que représente le groupe, notamment dans le cadre des activités où la bonne humeur sera le moteur.

### 3. Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant

- ✓ Le PEDT est présenté au conseil municipal dès son approbation par les partenaires et dans la perspective de la signature.
- ✓ Le PEDT est un outil vivant destiné à adapter en permanence les objectifs et les actions aux évolutions du contexte, aux contraintes, aux évaluations intermédiaires réalisées.
- ✓ Tout avenant sera proposé au conseil municipal dans les mêmes conditions que le projet initial.
- ✓ Lancement du PEDT dès septembre 2018 pour une durée de 3 années.
- ✓ Des ajustements pourront être proposés par avenant sur la base des axes partagés, dégagés avec les partenaires.
- ✓ L'évaluation finale vérifiera la pertinence de renouveler le Projet pour une nouvelle période triennale.